

Franc-parler

Profond cultive le franc-parler, et ce, depuis 20 ans. Nous en venons toujours au fait, qu'il soit complexe ou soulève des questions délicates, et prenons parti sur des sujets brûlants. La phrase «Nous sommes les obligés de nos assurés, et d'eux seuls» n'est pas une devise creuse, c'est notre leitmotiv, que nous vivons quotidiennement.

A l'occasion de notre 20^e anniversaire, nous avons «enrichi» notre rapport de gestion d'un jeu de lettres magnétiques. Vous aussi, donnez votre avis, faites savoir à votre entourage ce qui se passe! Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans le maniement du franc-parler.



Rapport de gestion 2010

Profond est prête à affronter les 20 prochaines années

Juste à temps pour fêter son 20^e anniversaire, Profond, après deux années de découvert, a retrouvé le chemin de la croissance à long terme. Concrètement, sa fortune se situait fin 2010 à un haut niveau, avec des chiffres en équilibre au niveau actuariel. Le résultat réel affiche, au terme de 20 ans d'exploitation, une performance annuelle moyenne de 5,8 %, une rémunération annuelle moyenne des avoirs de vieillesse de 4,7 % et une augmentation annuelle moyenne des rentes en cours de 0,9 %. Il est permis d'espérer que la phase d'excédent de couverture qui s'ouvre contribuera à relever ces moyennes qui sont déjà fort enviables en comparaison nationale.

En dépit de crises périodiques et d'une espérance de vie croissante, la communauté autonome Profond continue de verser à ses propriétaires, les assurés, des prestations élevées. Sa fortune de CHF 3,5 milliards sera alimentée bientôt par 30 000 salariés, tandis que plus de 3000 personnes perçoivent leurs rentes sur cette somme. La plupart des assurés détiennent l'essentiel, voire la totalité de leur capital-vieillesse chez Profond. Il constitue pour eux, à côté de l'AVS, l'unique assise financière sur laquelle construire leur vie au-delà de la retraite. Ces personnes sont tributaires de la préservation de ce capital et d'une égalité de traitement lors de l'allocation des actifs. Profond s'y engage, fidèle aux valeurs que voici:

- **Codécision et cogestion.** Pour Profond, le débat entre assurés sur les principes et les directives régissant la politique en matière de prestations, de financement, de réserves et de placements est un must. Elle fait mettre en œuvre et contrôler les décisions et les stratégies par des organes élus, spécialistes de ces questions. Les entreprises affiliées peuvent par ailleurs déterminer leur propre programme de prestations et de cotisations, mais aussi gérer des fonds spéciaux à des fins de prévoyance particulières.
- **Placements durablement rentables.** Profond mise sur des placements en valeurs réelles telles que les actions et l'immobilier, et défend activement les droits de ses propriétaires. Cette stratégie permet de préserver la valeur des placements sur de longues périodes et, surtout, de l'accroître de manière durable. Les prêts moins rentables servent à stabiliser le portefeuille et ne sont donc consentis qu'à des contreparties dignes de confiance.
- **Protection contre les pertes de substance.** Les actifs de Profond, sa fortune, sont investis dans des véhicules de placement négociables, à des risques évaluable et à un coût connu. Les placements sans visibilité en produits dérivés, en fonds de couverture (hedge funds) et en assurances, instruments qui ne sont pas compris de tous les responsables, sont totalement absents du portefeuille.
- **Allocation équitable des actifs.** Profond alloue ses actifs à ses assurés proportionnellement à la valeur des cotisations qu'ils versent. Comme la fortune globale varie en fonction des entrées et des sorties, les parts individuelles sont calculées sur la base de rendements moyens réalistes à long terme, ce qui conduit à un lissage dans le temps tenant compte des différentes dates de naissance et d'entrée.

– **Egalité de traitement des entrées et sorties.** Chez Profond, les entrées collectives acquièrent en fonction de la somme rachetée des droits proportionnels sur la fortune globale. Pour leur part, les sorties collectives perçoivent des droits proportionnels sur la fortune globale à titre de prestation de sortie. Si cette fortune est inférieure à la somme des parts créditées, autrement dit en cas de découvert, une adhésion externe est proposée, au moins jusqu'au rétablissement de l'équilibre actuariel et à l'égalité des parts et de la prestation de sortie.

– **Egalité de traitement des actifs et des retraités.** Profond définit pour tous les assurés un rendement normal de 4 % et rémunère à ce taux les droits des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes. S'il y a lieu de réduire momentanément le taux normal appliqué aux actifs en cas de découvert, il sera relevé en cas d'excédent de couverture jusqu'au rétablissement de la parité avec les bénéficiaires de rentes.

– **Information claire et franche.** Chez Profond, tous les adhérents ont la possibilité de se tenir au courant, via Internet, des règlements, des processus et des chiffres-clés de l'institution. Ils sont informés tous les ans, à leur demande et à l'occasion de réunions, de leurs prétentions personnelles. De plus, lors de son assemblée générale, Profond rend compte à tous ses adhérents de leurs prestations et des coûts de leur régime de prévoyance.

Quiconque respecte et apprécie ces principes est le bienvenu chez Profond. Les collaborateurs de B+B Prévoyance SA et de nombreux autres mandataires sont à votre entière disposition pour vous prodiguer des conseils et un suivi personnalisés en matière de placements, de sécurité et de contrôle.

Je remercie ici le Conseil de fondation et la Direction pour leur magnifique travail et leur engagement inlassable en faveur de Profond.

Thalwil, le 6 juin 2011



Herbert Brändli
Président du Conseil de fondation de Profond

Bilan au 31 décembre 2010

En milliers de CHF	2009	2010
Actifs		
Actifs circulants	493 006	308 586
Titres	2 249 330	2 677 186
Participations	14 647	15 253
Immeubles	174 636	216 452
Compte de régularisation actif	10 430	16 388
Actifs provenant de contrats d'assurance	23 603	31 096
Total des actifs	2 965 652	3 264 961
Passifs		
Engagements à court terme	94 755	102 728
Provisions et compte de régularisation passif	261	169
Réserves mathématiques rentiers	565 474	683 353
Capital épargne actifs	2 319 680	2 395 568
Fonds des sociétés affiliées	87 005	96 728
Réserves de fluctuation de titres	0	0
Capital de la fondation	-101 523	-13 585
Total des passifs	2 965 652	3 264 961

Actifs

La fortune de Profond a augmenté par rapport à l'année précédente de CHF 299 millions, soit 10 %, pour passer à CHF 3,265 milliards (contre 2,966 milliards en 2009). Elle inclut CHF 31,1 millions (23,6 millions en 2009) à titre de réserve pour risques clients détenue auprès du réassureur PKRück, tandis que CHF 16,4 millions (10,4) consistant pour l'essentiel en intérêts courus ont pu être régularisés par rapport à l'année précédente. La fortune globale était constituée principalement de titres pour CHF 2,68 milliards (2,25), d'immeubles pour CHF 216 millions (175) et de liquidités pour CHF 270 millions (467 Mio).

Passifs

Les avoirs des assurés actifs n'ont augmenté que légèrement de CHF 72 millions, passant de CHF 2,387 à CHF 2,458 milliards. Ce montant inclut la rémunération interne des avoirs de vieillesse, au taux de 2 %. Dans le même temps, les provisions pour allongement de l'espérance de vie des assurés actifs ont été portées de CHF 8,9 millions, à CHF 43,4 millions (34,5 millions en 2009) afin de garantir le taux de conversion réglementaire de 7,2 %.

La réserve mathématique constituée au titre des rentes a crû de CHF 117,9 millions, à CHF 683,4 millions. Ce montant inclut un renforcement annuel par rapport aux bases techniques servant

à déterminer les durées de versement des rentes, afin de tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie. Les versements au titre des nouvelles rentes provenant de rachats ont atteint CHF 121,6 millions (132,9 millions en 2009), un montant de CHF 11,5 millions (25,6 millions) a été transféré à des fins de conversion en rentes des avoirs de vieillesse et de la réserve pour allongement de l'espérance de vie à la réserve mathématique constituée pour les rentes, tandis que la réduction au titre des extinctions de rentes s'est élevée à CHF 15,2 millions (8,8 millions).

Utilisation de l'excédent

Après rémunération des avoirs de vieillesse (à 2 %) et des capitaux de couverture des rentes (à 4 %), l'exercice 2010 fait ressortir un excédent des produits de CHF 87,9 millions (361 millions en 2009). Cet excédent a servi à réduire le découvert, qui se situait encore à CHF 13,6 millions (contre 101,5 millions l'année précédente) à la date de clôture du bilan.

Principes d'évaluation

Avoirs en banque, créances, etc.	valeur nominale
Titres	au cours du jour
Immeubles	valeur de rendement
Participations	parts respectives des fonds propres déclarés

Compte d'exploitation 2010

En milliers de CHF	2009	2010
Cotisations, apports, prestations d'entrée	679 152	564 527
Prestations réglementaires	-84 832	-82 577
Dissolution/utilisation des fonds des affiliations	-10 362	-11 422
Prestations de sortie, versements anticipés LFEP, divorces	-265 930	-302 663
Constitution du capital de prévoyance et provisions techniques	-375 748	-189 705
Produit des prestations d'assurance	504	75
Charges d'assurance	-12 154	-12 367
Résultat net de l'activité d'assurance	-69 370	-34 132
Résultat net des placements	437 698	129 265
Charges d'administration, marketing, et publicité	-5 830	-5 955
Autres charges/produits	-895	-1240
Excédent de produits/charges avant constitution de réserves de fluctuation de valeur	361 603	87 938
Dissolution des produits de fluctuation de valeur	0	0
Excédent de charges/produits	361 603	87 938

Activité d'assurance

A CHF 34,1 millions (69,4 millions en 2009), l'activité d'assurance se solde par un résultat négatif, reflet du recul des risques actuariels de Profond par rapport à l'exercice précédent. L'afflux de cotisations réglementaires, soit CHF 277 millions, est 3,09 fois supérieur aux sorties au titre des prestations. Les contributions et prestations sont des paramètres pour l'évaluation du risque et aident à garantir la sécurité à long terme dans le domaine du risque. Il s'est légèrement amélioré par rapport à 2009, alors qu'il se situait déjà à un niveau élevé (2,97). Voici les composantes qui y ont contribué:

– **Cotisations:** l'afflux de cotisations et d'apports a diminué par rapport à l'année précédente, passant de CHF 679,2 à CHF 564,5 millions. Les prestations d'entrée au titre des adhésions nouvelles, à CHF 212,1 millions (contre 311,4 millions), et les rachats effectués par les assurés, à CHF 97,4 millions (115,5 millions) se sont inscrits en repli. En revanche, les cotisations ordinaires ont légèrement progressé de CHF 252,2 à CHF 254,9 millions.

– **Prestations:** les versements de prestations réglementaires ont également évolué à la baisse, passant de CHF 84,8 à CHF 82,6 millions. Les prestations de sortie ont atteint la somme de CHF 302,7 millions (contre 265,9 millions en 2009).

– **Provisions:** durant l'exercice examiné, CHF 133 millions (contre 294 millions) d'avoires de vieillesse et de réserves mathématiques au titre des rentes ont été collectés. La rémunération interne des capitaux d'épargne a mobilisé CHF 47

millions (45 millions). Il n'a pas été nécessaire de constituer d'autres provisions techniques du fait du recul général des risques actuariels.

Les différents adhérents ont constitué au total CHF 9,8 millions (20,1 millions) de réserves de cotisations et de fonds libres, qu'ils pourront mettre à profit pour financer des cotisations ou augmenter leurs prestations.

– **Réassurance:** Les charges de réassurance n'ont quasiment pas changé, passant de CHF 12,2 à CHF 12,4 millions.

Placements

La gestion des actifs a dégagé un résultat net de CHF 129,3 millions (contre 437,7 millions en 2009), soit une performance de 4,4 % (contre 18,4 %) très proche du taux minimal visé. Le coût de cette gestion a pu encore être abaissé pour tomber à CHF 8,3 millions (contre 8,6 millions), ce qui équivaut à 0,27 % des actifs moyens placés.

Autres charges et charges générales d'administration, de conseil et de suivi

La hausse des charges d'intérêts pesant sur les prestations de sortie, à CHF 1,4 million (contre 1,1 million en 2009) s'explique par l'augmentation générale desdites prestations. Les charges générales d'administration ont pu être réduites de CHF 3,8 à CHF 3,5 millions. Par contre, les activités de conseil et de suivi des adhérents ont coûté davantage qu'en 2009, passant de CHF 2,1 à CHF 2,5 millions.

Bilan technique

En milliers de CHF	31.12.2010	1.1.2011	1.1.2010
Fortune disponible	3 065 336	3 145 410	2 825 095
Fortune nécessaire	3 078 921	3 154 180	2 926 618
Découvert	-13 585	-8 770	-101 523
Degré de couverture (art. 44 OPP2)	99,6 %	99,7%	96,5%

Le bilan commercial établi en fin d'exercice reproduit les paramètres techniques servant à calculer le taux de couverture conformément à l'art. 44 OPP 2 et compare les engagements déterminés de façon statique et rétrospective avec les placements évalués de façon prospective et dynamique. Or, cette mise en parallèle ne suffit pas pour juger de la situation d'une institution de prévoyance qui obéit à une logique de croissance. C'est la raison pour laquelle Profond dresse en plus un bilan technique (ou bilan actuariel) en début d'exercice, qui compare les engagements futurs tels qu'évalués avec la fortune disponible pour y faire face, qui figure au bilan commercial.

A la date du 1^{er} janvier 2011, des engagements de CHF 3,154 milliards (2,927 milliards un an auparavant) faisaient pendant à une fortune disponible de CHF 3,145 milliards (2,825 milliards), ce qui correspond à un taux de couverture de 99,7 % (contre 96,5 %). L'observation de l'évolution à long terme de ce ratio révèle si Profond encaisse un volume de cotisations suffisant pour pouvoir honorer ses engagements dans une situation de charges et pour une capacité bénéficiaire donnée. Les différents paramètres du bilan technique ont évolué comme suit.

Fortune disponible

La fortune disponible, soit CHF 3,145 milliards (2,825 milliards), équivaut aux actifs inscrits au bilan commercial, déduction faite des engagements à court terme de Profond et des fonds spéciaux de ses adhérents sous forme de fonds libres ou de réserves de cotisations.

Valeur des engagements

Profond calcule la valeur de ses engagements à l'aide des tables statistiques LPP2005, qui reposent sur les valeurs historiques des grandes caisses de pension suisses. Elles indiquent pour un effectif d'assurés donné, la probabilité selon laquelle des prestations seront échues, quand elles le seront et pendant combien de temps elles devront être servies. Ces bases techniques sont périodiquement mises à jour et, dans l'intervalle ajustées par l'expert agréé aux exigences spécifiques de Profond à partir des évolutions connues.

Les prestations présumées calculées selon les bases techniques LPP2005 sont escomptées au taux technique à la date de calcul, ce qui donne leur valeur actuelle. Le taux retenu repose sur les propres chiffres de Profond (performance moyenne de 5,8 % sur 20 ans) et sur des valeurs historiques générales affectées aux divers segments de la stratégie de placement, qui laissent espérer une performance supérieure à 6 %. Compte tenu d'une marge de sécurité raisonnable et d'une liberté de manœuvre suffisante pour la constitution de réserves, le taux technique a été évalué à 4 %.

a) La **réserve mathématique des assurés actifs** équivaut à la valeur actuelle des prestations futures, déduction faite de la valeur actuelle des cotisations escomptées. Elle se compose des avoirs de vieillesse individuels de CHF 2,46 milliards (2,39 milliards en 2009) ainsi que des réserves de CHF 43, 4 millions (34,5 millions) constituées pour couvrir la durée croissante de versement des rentes (garantie du taux de conversion). Les excédents de cotisations de risque et de participation aux charges administratives sont, en cas de découvert, portés au bilan à leur valeur actuelle, soit CHF 106 millions pour l'exercice examiné (contre 101 millions en 2009).

Des réserves sont constituées pour couvrir les fluctuations des risques de décès et d'invalidité par rapport aux prévisions actuarielles. Elles se sont élevées à CHF 31,1 millions (contre 23,6 millions l'année précédente).

b) La **réserve mathématique des bénéficiaires de rentes** équivaut à la valeur actuelle des 3184 rentes en cours, majorée de 2,5 % pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie. La provision correspondante se monte à CHF 683 millions (contre 565 millions en 2009).

Couverture des coûts

- a) Le coût des **prestations de risque en cas de décès et d'invalidité** est défini pour chaque adhérent. Les cotisations à l'assurance de risque sont calculées en référence aux bases techniques pour les nouvelles adhésions puis régulièrement en fonction de l'évolution réelle des risques, de façon à pouvoir couvrir les sinistres à venir.
- b) Le coût des **tâches d'administration et de suivi**, les frais et taxes y compris les cotisations au fonds de garantie sont répercutés proportionnellement sur les adhérents, lesquels s'en acquittent par leurs cotisations ordinaires. Le coût des services spéciaux et extraordinaires tels que planification de la succession, conseil fiscal, etc., est devisé au préalable et facturé individuellement.
- c) Les frais liés à la **gestion des actifs** sont présentés séparément et imputés directement sur les produits.

Mesures prises pour compenser les variations du taux de couverture

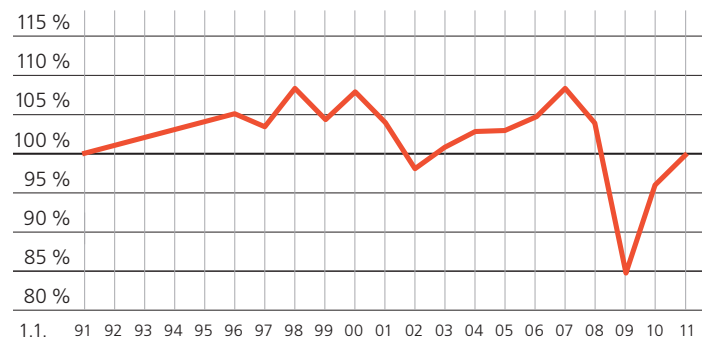
Les découverts et les excédents de couverture appellent, suivant leurs causes, des mesures spéciales. Les variations structurelles doivent être corrigées par un ajustement des cotisations ou des prestations. Les variations temporaires, par contre, requièrent un traitement spécial des entrées et des sorties.

Le découvert des 2 années écoulées n'avait pas de cause structurelle. Il résulte d'une dévaluation des actifs consécutive à la crise financière et s'est résorbé comme prévu au fil du redressement des marchés financiers. Pour des considérations juridiques, il a fallu néanmoins réduire les prestations des actifs sous forme de rétention des intérêts, afin de combler le découvert. En conséquence, et jusqu'à nouvel avis, les avoirs de vieillesse seront rémunérés au taux réduit de 2 % (soit le taux minimal LPP) au lieu du taux technique de 4 %. Il manque encore CHF 9 millions (contre 102 en 2009) pour équilibrer complètement le bilan technique.

Qu'il y ait découvert ou excédent de couverture, Profond garantit l'égalité de traitement entre adhérents entrants/sortants et membres formant l'effectif des assurés, dans les limites autorisées par la loi. Les écarts de taux de couverture entre adhérents nouveaux et Profond sont imputés ou crédités, suivant le cas, à un compte de péréquation. Les soldes négatifs peuvent être réduits par des cotisations supplémentaires ou des versements d'excédents de la part de Profond. Les soldes positifs sont assimilés à des fonds libres des nouveaux adhérents, qui peuvent les utiliser pour financer des prestations ou des cotisations.

En cas de sortie involontaire par suite de découvert, Profond propose une adhésion externe, au moins jusqu'au rétablissement de l'équilibre actuariel.

Degré de couverture



Activité de placement, résultat et distribution

Des prestations en partie réduites pour une performance supérieure à la moyenne

La performance s'est établie à 4,4 % pour l'exercice sous revue (contre 18,4 % en 2009), de sorte que le rendement minimal

visé de 4,5 % a été manqué de peu. La performance annuelle moyenne depuis le début des mesures, en 1991, a donc baissé dans des proportions négligeables et se situe toujours à 5,8 %.

En %	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Performance	17,9	8,5	5,2	3,6	-3,2	-8,3	10,1	4,7	17,1	10,8	3,8	-25,7	18,4	4,4
Rémunération des AdV	9,0	7,0	5,0	4,0	4,0	0,0	4,0	4,0	6,0	5,0	4,0	2,75	2,0	2,0
Augmentation des rentes	5,0	3,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Conformément au plan d'assainissement, les bonifications d'intérêts versées aux assurés actifs ont été calculées au taux minimal LPP de 2 %, soit deux points en-deçà du taux de 4 % visé par Profond. De ce fait, la rémunération annuelle moyenne des avoirs de vieillesse a encore baissé de 0,1 point pour s'établir à 4,7 % depuis 1991.

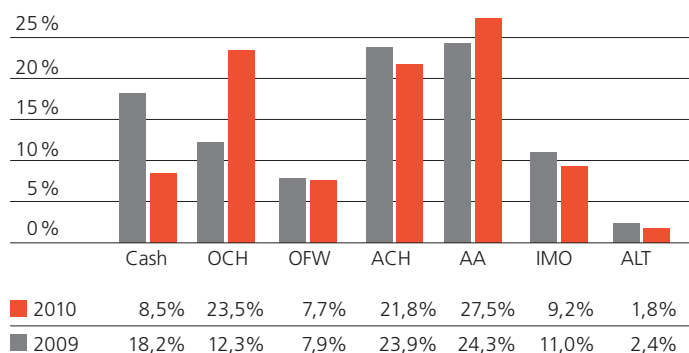
La conversion des avoirs de vieillesse en rentes à l'âge de 65 ans demeure assurée au taux inchangé de 7,2 %. La réserve requise en raison de l'allongement de la durée de versement des rentes a été alimentée par les produits des placements, tout comme les provisions supplémentaires pour rentes en cours.

En milliers de CHF	2009	2010
Revenu net des placements en titres	59 435	63 312
Résultat net des cotations	383 006	67 676
Revenu net des placements immobiliers	3 857	6 572
Frais de gestion des actifs	-3 089	-2 800
Droits de garde, frais, controlling	-5 511	-5 495
Résultat net des placements	437 698	-129 265
Effectif moyen des actifs	2 590 611	3 115 307
Rendement de la fortune globale	16,9%	4,2%

Des revenus supérieurs à la moyenne en 2010

Le résultat net des placements ressort à CHF 129 millions (contre 438 millions en 2009), soit un rendement de 4,2 % (16,9 %) des actifs moyens non pondérés. Les diverses composantes du portefeuille de placements ont évolué comme suit:

Composition de la fortune

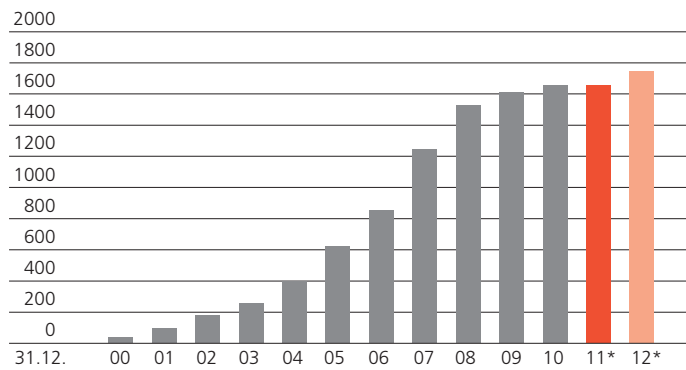


Cash Liquidités
OCH Obligations Suisse
OFW Obligations en devises étrangères

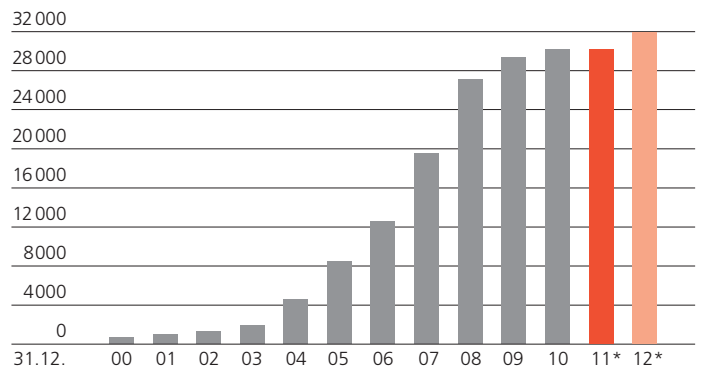
ACH Actions Suisse
AA Actions étrangères
IMO Biens immobiliers
ALT Investissements alternatifs

Développement de Profond

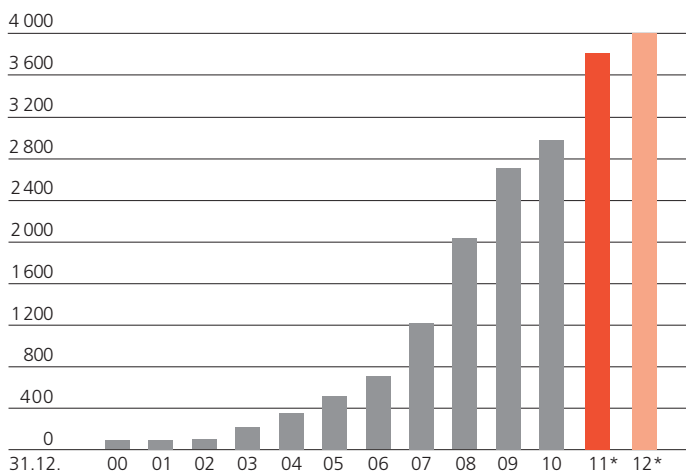
Nombre d'employeurs affiliés



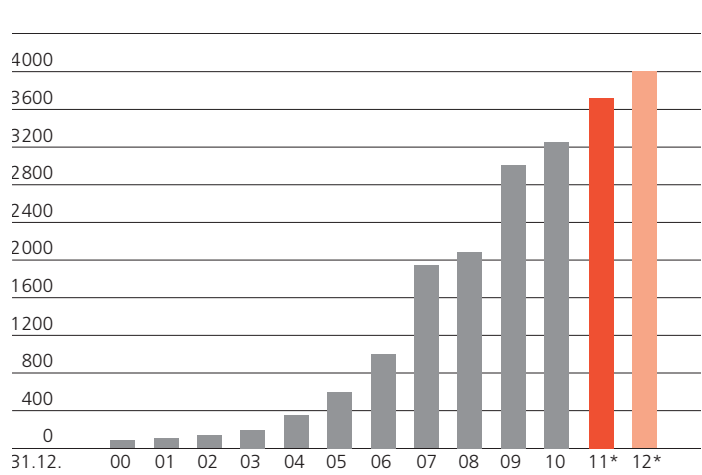
Nombre d'assurés



Nombre de rentes



Fortune (en millions de CHF)



* Prévisions

Employeurs affiliés	2009	2010
Affiliations au 1 ^{er} janvier	1563	1602
Nouvelles adhésions	123	84
Résiliations	-84	-61
Affiliations au 31 décembre	1602	1625

Assurés actifs	2009	2010
Effectif au 1 ^{er} janvier	27 020	29 143
Arrivées	10 889	7 274
Départs	-8 766	-7 611
Effectif au 31 décembre	29 143	28 806

Bénéficiaires de rentes	2009	2010
Rentes de vieillesse	1 615	1 874
Rentes de conjoint	436	549
Rentes d'invalidité	397	442
Rentes pour enfant	239	274
Rentes pont	29	45
Effectif au 31 décembre	2 716	3 184

Organes et prestations de service

Conseil de fondation

Représentants des employeurs:	Représentants des employés:
Beat Aepli*	Josef Bernet
Herbert Brändli (Präsident)	Jérôme Bernhard
Jürg Braunschweiler	Riccardo Bonfranchi
Philippe Eilinger	Paul Dünnenberger
Andreas Höchli	René Jud
Kurt Schuler	Corinna Pasche-Strasser*
Christoph Strohm	Aldo Platz
Irène Studer	Heinz Rapaport
Willy Theilacker	Ursula Schläpfer
Franz Zwysig	Daniel Staubli

* Sortie du Conseil de fondation en 2010

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions
de prévoyance du canton de Zurich

Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Alfred Sutter, Zurich

Organe de révision

Progressia Wirtschaftsprüfung AG, Wädenswil

Administration et contrôle des placements

B+B Vorsorge AG, Thalwil

Banque dépositaire

Credit Suisse, Zurich

Réassurance

PKRück, Vaduz

www.profond.ch

info@profond.ch

Profond Vorsorgeeinrichtung
Zürcherstrasse 66, Postfach
8800 Thalwil
T 058 589 89 81
F 058 589 89 01

Profond Vorsorgeeinrichtung
Hintere Bahnhofstrasse 6, Postfach
5001 Aarau
T 058 589 89 82
F 058 589 89 02

Profond Institution de prévoyance
Rue de Morges 24
1023 Crissier
T 058 589 89 83
F 058 589 89 03

Profond Istituto di previdenza
Viale Stefano Franscini 16
6900 Lugano
T 058 589 89 84
F 058 589 89 04